



ARBU INFO

Magazine d'information de la commune d'Arbusigny - N° 30 - juin 2018



ÉDITO



Depuis la mise en place de notre équipe, il me paraît important de faire le point sur les dossiers majeurs, notamment sur le PLU et le Groupe Scolaire.

Ces derniers mois de travail ont permis de finaliser les différentes pièces du dossier Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune.

Le dossier PLU a été arrêté en Conseil Municipal le 23 mai 2018. Il partira prochainement à la consultation des personnes publiques associées qui disposent de trois mois pour l'étudier et faire leurs remarques.

Durant ces trois mois, le dossier du PLU sera mis à disposition de la population au cours d'une soirée Portes ouvertes, en présence des élus et du bureau d'études. Les propriétaires pourront ainsi découvrir, avant l'enquête publique, le classement de leurs parcelles et poser les questions nécessaires. Cette soirée se déroulera le MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 de 18h30 à 21h30 à la salle des fêtes. Ce n'est pas une obligation de faire cette réunion, c'est une volonté de la municipalité.

À l'issue des trois mois de consultation des personnes publiques associées, une enquête publique sera organisée en Mairie afin de permettre à tous les citoyens de la commune de faire part de leurs requêtes personnelles quant au classement de leurs terrains dans le PLU.

Cette enquête publique se déroulera fin d'année, durant un mois. La population sera informée des dates de cette enquête publique ainsi que des permanences du Commissaire enquêteur en Mairie. À l'issue de cette enquête publique, le Commissaire enquêteur disposera d'un mois pour rédiger son rapport et le transmettre à la commune ainsi qu'aux services de l'État.

Chaque requête sera alors examinée, puis le dossier de PLU sera corrigé en vue de son approbation en Conseil Municipal.

Cette approbation du PLU, qui le rend exécutable, aura lieu début d'année 2019.

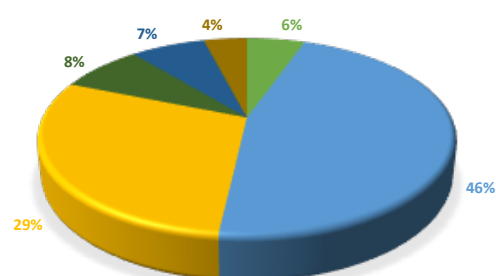
Le permis de construire concernant le Groupe Scolaire a été déposé le 24/04/2018, l'instruction durera cinq mois, voire six mois maximum. L'étude complémentaire sur la pollution du sol est faite, nous attendons les résultats qui vous seront communiqués ultérieurement. La commission finances a commencé de démarcher les Banques afin de trouver les meilleurs taux.

Merci à la Commission Communication et à tous les intervenants qui ont contribué à la réalisation de cet Arbu- Info.

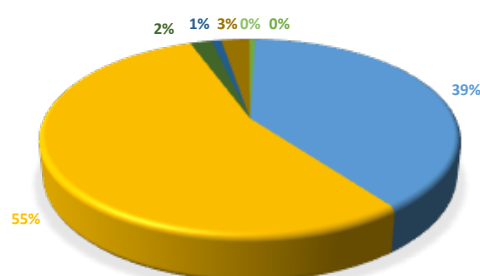
BONNE LECTURE, BONNES VACANCES ENSOLEILLÉES.

BUDGET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

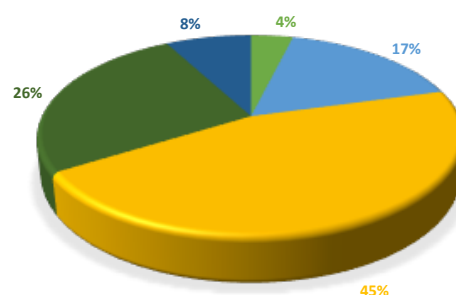
Dépenses de Fonctionnement	Montant en €
Charges générales	257 432,04
Charges de personnel	217 574,92
Autres charges gestion courante	1 370 591,28
Charges financières	36 799,23
Opérations d'ordre entre section	32 734,79
Atténuations de produits	18 968,00
Total	701 100,26



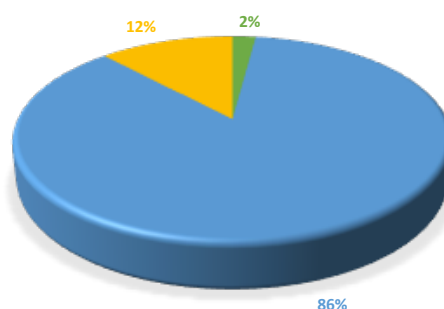
Recettes de Fonctionnement	Montant en €
Produits des services	4 846,92
Impôts et taxes	374 212,48
Dotations et participations	518 934,16
Autres produits gestion courante	19 331,93
Produits Exceptionnels/Financiers	8 449,18
Opérations d'ordre entre section	25 080,04
Atténuations des charges	293,29
Total	951 148,00



Dépenses d'investissement	Montant en €
Immo. incorp. urba/site internet	12 310,60
Immo. corporelles Acquis. Matériels	53 833,68
Immo. en cours/travaux Bât/voirie	145 488,81
Remboursements d'emprunts	83 182,18
Op. d'ordre entre sections: travaux régie	25 080,04
Total	319 895,31



Recettes d'investissement	Montant en €
Subventions d'investissement	5 665,00
Dotations Fonds divers Réserves	235 201,97
Opérations d'ordre entre sections	32 734,79
Total	273 601,76

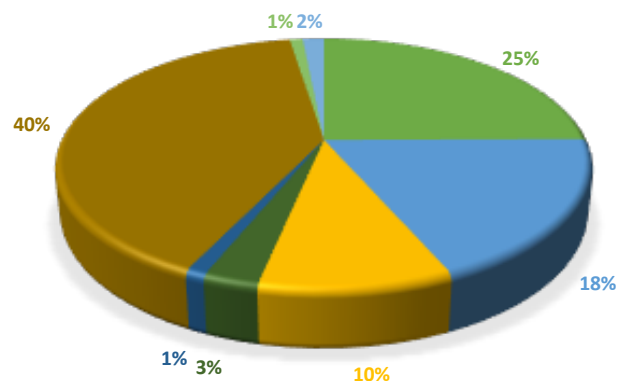


BUDGET 2018 : DETTES ET CRÉANCES À LONG TERME

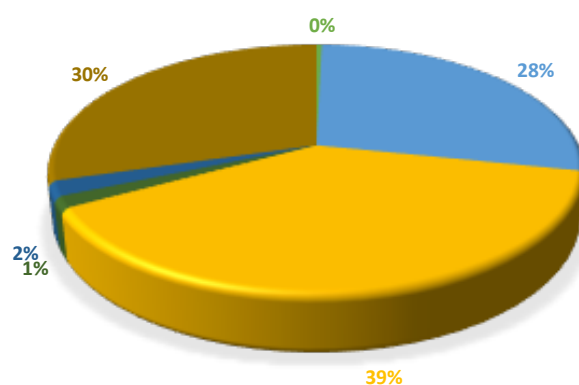
Créances	Dettes en capital au 1 ^{er} janvier 2018	Annuités à payer	
		Intérêts	Capital
1 emprunt au Crédit Agricole Des Savoie	71 205	2 986	15 000
1 emprunt à la Caisse d'Épargne	3 080	35	3 080
Prêts SCANNÉ 74 (Syndicat d'électricité des Énergies et d'Équipements de la Haute-Savoie)	796 110	30 877	57 328
Total	870 440	33 898	75 408

BUDGET PRIMITIF 2018

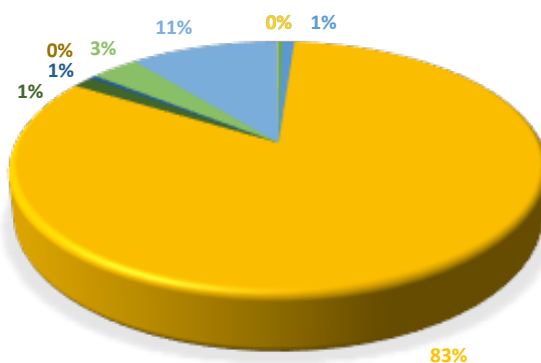
Dépenses de Fonctionnement	Montant en €
Charges générales	321 100,00
Charges de personnel	239 000,00
Autres charges gestion courante	128 000,00
Charges financières	36 900,00
Dépenses imprévues	13 218,77
Virement à la section d'investissement	520 000,00
Opérations d'ordre entre section	12 204,00
Atténuation de produits	20 000,00
Total	1 290 422,77



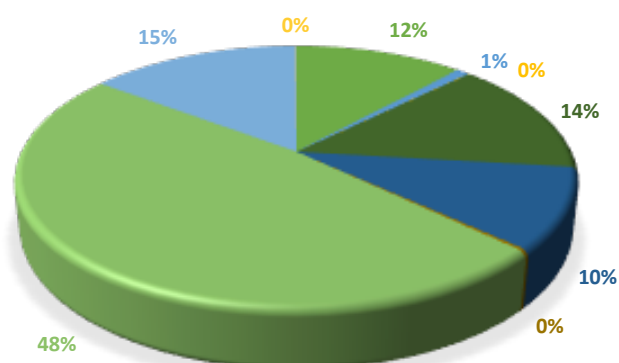
Recettes de Fonctionnement	Montant en €
Produits des services	5 000,00
Impôts et taxes	360 000,00
Dotations et participations	500 000,00
Autres produits gestion courante	19 000,00
Opérations d'ordre entre sections: travaux régie	25 000,00
Résultat reporté	381 422,77
Total	1 290 422,77



Dépenses d'investissement	Montant en €
Immo. incorp. urba/logiciels	15 000,00
Immo. corporelles Acquis. Matériel	45 000,00
Immo. en cours/travaux Bât/voirie	4 284 735,00
Remboursements d'emprunts	76 350,00
Op. d'ordre entre sections: travaux régie	25 000,00
Autres immos financières	600,00
Solde d'exécution	178 977,15
Reste à réaliser	561 172,15
Dépenses imprévues	2 699,00
Total	5 189 533,30



Recettes d'investissement	Montant en €
Subventions	608 000,00
Dotations - FCTVA/TLE	47 680,00
Dépôt et cautionnement reçus	1 500,00
Excédent de fonctionnement	737 914,30
Virement de la section de fonctionnement	520 000,00
Opérations d'ordre entre sections	12 204,00
Emprunt	2 500 000,00
Emprunt relais	760 000,00
Reste à réaliser	2 235,00
Total	5 189 533,30



GROUPE SCOLAIRE : LE PROJET AVANCE !



Le futur groupe scolaire se concrétise au fil des mois : la validation de l'APD (avant-projet définitif) durant le mois de mars a été l'occasion d'ajuster les derniers points structurels et de recueillir les besoins et avis du corps enseignant.

Fin avril, le permis de construire de ce beau projet a été déposé. Les prochaines grandes étapes seront l'ouverture et l'attribution des différents marchés, et bien entendu le démarrage des travaux de construction.

L'équipe municipale se félicite de l'avancement du projet : ce nouveau groupe scolaire sera un lieu d'accueil pour les enfants de notre commune, pour favoriser l'enseignement dans un cadre chaleureux et moderne.

Situé au cœur du chef-lieu, ce nouveau bâtiment communal permet de valoriser des espaces sous-exploités et d'utiliser judicieusement les infrastructures déjà existantes (parkings, salle des fêtes). L'édifice s'intégrera harmonieusement dans notre paysage, par une architecture contemporaine et l'emploi de matériaux traditionnels.



Le groupe se composera de 6 classes (actuellement 5 classes sont ouvertes sur notre commune), une salle d'activités sportives (salle de motricité), 1 salle d'atelier et une bibliothèque. Les espaces extérieurs seront composés de larges préaux et de cours de récréation

Vincent Moreau – Adjoint aux affaires scolaires

SCU

La Communauté de Communes Arve & Salève (CCAS), avec le concours de ses communes membres, a engagé depuis plusieurs mois une mutualisation des services en direction de sa population. C'est dans ce cadre qu'est né depuis octobre 2017 le Service Commun Urbanisme (SCU). Ce service a pour cœur de métier l'accompagnement des communes dans la gestion des demandes d'autorisation du droit du sol et de la thématique urbanisme en général.

À ce titre, le SCU assure désormais l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour notre commune. Cependant notre Maire (ou son adjoint) demeure le signataire de l'ensemble des autorisations. Ces évolutions amènent donc quelques changements.

Dans notre commune vous pourrez toujours :

- Déposer vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (PC, DP, etc...)
- Consulter les informations liées aux règlements en vigueur sur votre terrain (PLU, Carte communale, cadastre, etc...)
- Retirer les formulaires nécessaires à vos démarches administratives

Désormais grâce au SCU vous pourrez également :

- Rencontrer un instructeur lors des permanences sur rendez-vous
- Poser vos questions par téléphone ou par mail
- Prendre RDV avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) dans le cas de projets complexes nécessitant un avis architectural

RÉPARTITIONS DE COMPÉTENCES

Mission au sein de l'urbanisme communal	Mission du service commun d'urbanisme
Renseignements généraux d'urbanisme	Instruction des autorisations d'urbanisme
Réception et enregistrement des dossiers	Animation des commissions d'urbanisme
Informations cadastrales ainsi que foncières ou PLU	Contrôle de conformité
Notification des décisions auprès demandeurs	Appui aux communes dans le traitement des contentieux
Information légale des décisions	Formation et aide juridique des communes
Agenda des permanences et prise de rendez-vous	Permanences dans les communes
	Aide à la planification

Service Commun Urbanisme
 Communauté de Communes Arve & Salève
 Maison Cécile Bocquet
 160, Grande Rue
 74930 REIGNIER ESERY

Tél. : 04 50 43 46 14 mail : urbanisme@arve-saleve.fr

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Comme de coutume, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée au monument aux Morts.

Après la lecture du message de la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées, et la dépose de la gerbe, les enfants accompagnés de leurs maîtresses ont chanté « La Marseillaise » ainsi que « L'oiseau et l'Enfant » sous le regard des concitoyens présents.



Le verre de l'amitié a été servi à la salle des associations.

Marjorie Boisier

FÊTE DES MÈRES

Rien n'est plus fort que l'amour d'une Mère.

C'est toujours avec beaucoup de bonheur que la municipalité et le CCAS célèbrent les mamans d'Arbusigny à l'occasion de la fête des mères.

Samedi 26 mai. Environ 80 personnes se sont déplacées pour venir fêter toutes les mamans de notre commune.

Arbusigny a compté 23 naissances en 2017. Plusieurs mamans sont venues nous présenter leurs bébés. Toutes

les dames présentes ont reçu une rose. Merci à Madame Vervoux et à tous les enfants des écoles venus réciter leurs poèmes. C'est toujours un moment très émouvant. Un apéritif a clos la soirée.

Chaque enfant porte une part de tous ceux qui le précèdent. En lui vivent nos aïeux et en lui vivent nos descendants.

Marie Baud



SORTIES ADOS

Sorties ados organisées en partenariat avec l'association Évolution

Cette année 2017, nous avons proposé 6 sorties ados: karting, bowling, salle freestyle, bivouac et cinéma pour un montant de 468,75 €.

Merci à tous pour votre participation!



Marie Baud

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2018

Présents: Mme Régine REMILLON - M. Marc BLETEAU - Mme Marie BAUD - M. Vincent MOREAU - Mme Marylène DAIGUEMORTE - M. Serge JACQUEMOUD - Mme Maryse MICHALAK - Mme Jannick GRANIER - M. Esther VACHOUX - M. Pierre MORETTI - Mme Marjorie BOISIER-DUVERNEY - Mme Sylvia DUSONCHET.

Absent excusé: M. Jacky DURET (pouvoir à Mme Régine Remillon).

1) Madame Le Maire donne lecture des lettres de démission de Messieurs Laurent DELIEUTRAZ et Jean BOCHET en tant que conseillers municipaux, réceptionnées le 2 février 2018, lors d'un entretien en mairie.

Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, Madame Emmanuelle PAUCHET et Monsieur Jean-Noël CARTIER suivants immédiat sur la liste, dont faisaient partis les 2 démissionnaires, sont installés en qualité de conseillers municipaux.

2) Après lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2017 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3) Le conseil valide le projet de l'aménagement d'un cheminement piéton en bordure de la Route dite « de La Muraz » (du chemin rural de Champ de Bœuf au trottoir existant devant le bistro). Création du chemin piétonnier séparé de la route par une barrière bois en première partie puis construction d'un muret ou enrochement pour retenir le pied de talus devant la fruitière et trottoir séparé de la route par une bordure béton jusqu'à l'entrée du Chef-Lieu.

4) Le Conseil valide, après avis favorable du comité technique du Centre de Gestion 74 et conformément à la loi, le projet du nouveau régime indemnitaire attribué aux agents communaux.

5) Madame Le Maire informe le conseil que lors du conseil d'école extraordinaire du 9 janvier dernier; celui-ci s'est positionné favorablement pour un retour au temps scolaire sur 4 jours dès septembre 2018 avec les horaires suivants: 8h15-11h45 & 13h30-16h. les lundis-mardis-jeudis et vendredis.

6) Le conseil vote 2 subventions pour des projets d'éducation artistique et culturelle pour les enfants: soit 75 € pour l'école La Chamarette et 800 € pour l'USEP (école d'Arbusigny).

7) Le conseil prend note et valide les factures et devis suivants:

22 plaques N° de maisons: 367,56 €TTC/un container O.M. 7701.: 258 €TTC (Sarl Vachoux) - Honoraires huissier « glissement terrain devant la Fruitière »: 400 €TTC (Me Mottet) - Part communale concernant un branchement électrique « Route du Col du Parc »: 4129,75 €TTC (ENEDIS) - Acquisition jalons: 392,82 €TTC (Signaux Girod) - Housses pour protéger les nouveaux tatamis: 2070 €TTC (Aline Couture) - Indemnités de conseil de Mme Le Trésorière: 417,55 € net.) - Service fourrière intercommunale: 1 €/habitant soit 1124 € pour 2018 (Refuge de l'Espoir Arthaz).

Dotations: Compensation Genevoise Année 2017: 287593,21 € (nombre de frontaliers pris en compte = 262). - Fonds de soutien aux activités périscolaires: 1983,33 € - Subventions départementales: 8840 € pour travaux voirie et acquisition de matériel.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance: Maryse MICHALAK

Maire: Régine REMILLON

COMPTE RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mars 2018

Présents: Mmes & Mrs.: Régine REMILLON - Marc BLETEAU - Marie BAUD - Vincent MOREAU - Serge JACQUEMOUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK - Jannick GRANIER - Marjorie BOISIER - DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET

Absente excusée: Mme Marylène DAIGUEMORTE (pouvoir à M. Moreau)

Absents: Mrs Esther VACHOUX - Pierre MORETTI - Jean-Noël CARTIER - Vincent MARTIN.

1) Madame Le Maire informe le conseil que Madame Emmanuelle PAUCHET, nouvellement installée en qualité de conseillère municipale, suivie de Madame Anne BELTRAMINI ont adressé leur démission. M. Vincent MARTIN, suivant immédiat a été installé en qualité de conseiller municipal.

2) Après lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité

3) Suite à la présentation du compte administratif 2017 :

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit:

Réalisations de l'exercice:

- Dépenses de fonctionnement = 701 100,26 €
- Recettes de fonctionnement = 951 148,00 €
- Dépenses d'investissement = 319 895,31 €
- Recettes d'investissement = 273 601,76 €

(Restes à réaliser à reporter en 2018: dépenses d'investissement = 561 172,15 € & recettes d'investissement = 2235,00 €).

4) Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- Affectation en investissement (recette) = 737 914,30 €
- Report en fonctionnement (recette) = 381 422,77 €.

5) Le conseil autorise M. Bléteau, 1er Adjoint, à déposer la demande de permis de construire pour la réalisation du groupe scolaire.

6) Le conseil valide les devis suivants:

Remplacement des battants usagés de 2 cloches: 4011,60 €TTC (Fonderie Paccard)

Écran fixe mural: 276 €TTC (Assistance Informatique).

7) Informations diverses:

Le Conseil départemental de l'Éducation Nationale a donné un accord favorable au retour au temps scolaire sur 4 jours pour les 3 années scolaires à venir (rentrées scolaires 2018 – 2019 et 2020).

Intervention du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) concernant un glissement de la rive gauche du Foron sur Arbusigny, face au lieu-dit Chevranges à Pers-Jussy.

Le 3 mars 2018: Signature de la Charte Zéro pesticide pour la commune d'Arbusigny avec le SMECRU (Syndicat de Rivières des Usses)

Affiché en exécution du Code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance: Jacky DURET

Maire: Régine REMILLON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2018

Présents Mmes Mrs: Régine REMILLON – Marc BLETEAU – Marie BAUD – Vincent MOREAU – Marylène DAIGUEMORTE – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Jannick GRANIER – Pierre MORETTI – Marjorie BOISIER – DUVERNEY – Sylvia DUSONCHET

Absents excusés: M. ; Serge JACQUEMOUD (pouvoir à M. Marc Bléteau) – M. Esther VACHOUX - Absent: M. Jean-Noël CARTIER.

1) Madame Le Maire informe le conseil que Monsieur Vincent MARTIN nouvellement installé en qualité de conseiller municipal a adressé sa démission. Mme Sandrine GUIGONNAT, suivante immédiate a été installée en qualité de conseillère municipale.

2) Après lecture du COMPTE RENDU de la séance du conseil municipal du 5 mars 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Vote des taux d'imposition 2018 de la Taxe d'habitation et des taxes foncières:

Sur proposition de la commission des finances, le conseil accepte de ne pas modifier les taux d'imposition de 2018 des taxes directes locales par rapport à 2017 à savoir:

- Taxe d'Habitation: 11,17 %
- Taxe Foncière sur bâti: 15,44 %
- Taxe F. sur non bâti: 69,69 % (Soit un produit fiscal attendu de 339 140 €).

3) Vote du budget primitif 2018:

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes, arrêté comme suit:

- Section de fonctionnement: 1 290 422,77 €
- Section d'investissement: 5 189 533,30 €

4) Suite à l'attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre au groupement d'Architectes Guyard-Bregmann et l'approbation de l'Avant-Projet-Définitif (APD), un avenant est établi afin de fixer l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 3 215 500 € HT ce qui modifie le forfait de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre (nouveau montant des honoraires: 508 692,10 € HT.).

5) Le conseil approuve l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement dans le cadre de demande de subvention D.E.T.R. 2018.

6) Dans le cadre de la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

du « Produit des amendes de police » attribuée par la Préfecture, le conseil sollicite une subvention pour la réalisation de travaux de sécurité par la création d'un cheminement piéton (route de la Muraz).

7) Le conseil approuve les modifications statutaires de la Communauté de Communes Arve et Salève, notamment projet en cours d'étude pour l'extension de la gendarmerie.

8) Questions - Informations diverses :

Déploiement des compteurs Linky : à ce jour, 3 habitants ont manifesté par écrit auprès du maire, leur refus de voir leur compteur électrique remplacé; Madame Le Maire précise à l'assemblée que la Loi ne donne aucune compétence au Maire en la matière et les délibérations municipales s'opposant à l'installation de ces nouveaux compteurs sont malheureusement entachées d'illégalité, donc la question n'est pas soumise à délibération.

Accord pour devis suivants: Acquisition de matériel motricité École: 1052 €TTC (Gileduc) – Travaux d'entretien paysager: 3552 €TTC (Paysage des Bornes) - Adhésion à l'association des Croqueurs de pommes 74: 30 € -

Asters: un technicien sera présent sur les zones humides entre début mai et fin septembre.

Randonnée Saveur et Paysage le 22 avril; passage sur notre commune par le Chemin du Sel-La Moussière-Le Parc-Chez Pérou.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Le secrétaire de séance: Marc BLETEAU

Maire: Régine REMILLON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 mai 2018

Présents: Mmes Mrs. Régine REMILLON – Marc BLETEAU - Marie BAUD – Vincent MOREAU - Serge JACQUEMOUD - Jannick GRANIER - Pierre MORETTI – Marjorie DUVERNEY-BOISIER – Sylvia DUSONCHET

Absents excusés: Mme Maryse MICHALAK (pouvoir à Mme Régine REMILLON) – Mr; Esther VACHOUX - Absents: Mme Marylène DAIGUEMORTE – M. Jacky DURET - M. Jean-Noël CARTIER – Mme Sandrine GUIGONNAT

1) L'Association l'Escargot Bleu, représentée par

Morgane Lemonnier et Amandine Pinget, a présenté son projet de lieu d'accueil parents-enfants itinérant, dans le but de proposer un service de soutien à la parentalité. Ce fut également l'occasion de présenter les résultats de l'enquête menée sur notre territoire. Le conseil municipal se positionnera ultérieurement sur la proposition de partenariat.

2) Après lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 avril 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3) Le conseil opte pour l'application au P.L.U. de l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

4) Sur proposition de la Commission des Finances et de Mme Le Maire, le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions aux associations: exercice 2018

Association des Parents d'Élèves d'Arbusigny: 2700 € - Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny: 1000 € - Association Lou Ptiou Golus (cantine d'Arbusigny): 5000 € - Association d'Assistantes Maternelles d'Arbu: 50 € - A.D.M.R. Les Tourelles Reignier: 400 € - Moto Club Arbusigny/La Muraz: 100 € - Association Évolution. 80 € - Association des Parents d'Élèves du Collège de Reignier (AIPE): 50 € - La Prévention Routière (comité 74): 150 € - Association « Pages Ouvertes » (développement goût de la lecture): 60 € - Harmonie municipale Reignier-Esery: 100 € - Association des Donneurs de Sang: 150 € - Croix-Rouge comité La Roche/Reignier: 100 € - Association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Annemasse: 50 € - Anciens A.F.N. canton de Reignier: 80 € - Association « Le Souvenir Français »: 80 € - Ecole de Musique de Pers-Jussy: 180 € - U.S.P.J. de Pers-Jussy (Foot): 100 € - Association La Jonquille Sportive Reignier (Foot): 50 € - Association Handi Festif Reignier: 100 € - REGAR (Réseau de Gérontologie Annemasse Reignier): 80 € - Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie: 50 € - De l'Ombre à la Lumière (chiens guides aveugles): 100 € - Assoc. Dép. Transports éducatifs: 80 € - Les Amis des Sentiers: 150 € - Assoc. Lutte contre la faim aggro. Annemasse: 40 € - Banque alimentaire Haute-Savoie: 100 € - M.F.R. Cormaranche-En-Bugey: 50 € - Lycée Jeanne Antide Animation: 50 € - Ecole ECAUT Viuz en Sallaz: 50 €

5) Le conseil accepte la création d'un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent pour l'été 2018.

6) Accord pour devis / factures suivants:

Placards Chalet des Bornes: 1093,60 €TTC (Menuisier Benoit-Bardet) – Ecran mural (Assistance Informatique): 276 €TTC – Blocs éclairage: 1034,16 €TTC (Brutelec) –

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Participation communale : 1 199,07 € (Syndicat Rocailles Bellecombe) – Acquisitions 13 extincteurs : 1 878,54 € TTC (SICLI) Rénovation façades local cimetière : 2 880 € TTC (Concept Energy) – Débroussailleuse : 666 € TTC (Ets Vaudaux) – Sondages géotechniques talus devant la fruitière : 4 020 € TTC (Kaéna) – Feux d’artifice : 3 500 € TTC (Pyragric Allonzier-La-Caille) à noter que Mr. Chappaz a cessé cette activité..

7) Informations :

La demande de permis de construire du groupe scolaire a été déposée le 24 avril 2018

Mme Laverrière Marie-Claude, ATSEM, sollicite son admission à la retraite à compter du 1er septembre 2018.

Le Contrat Ambition Région a été signé le 3 mai 2018 entre Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Arve et Salève.

Commémoration du 8 mai à 10h30 avec la participation des enfants des écoles

Le 14 mai: Débat national sur la programmation pluriannuelle de l’énergie

Apéritif « Festival entre Arts et Lettres » Le Tétard Têtu – Foyer Rural à 11 h Samedi 26 mai Salle des Fêtes

Apéritif « Fête des mères » : samedi 26 mai à 18h30 à la salle des associations

Samedi 2 et dimanche 3 juin: 6e Salon des vins « LouFoléru d’Evires » Salle des Fêtes

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance: Marie BAUD

Maire: Régine REMILLON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 MAI 2018

Présents Mmes Mrs: Régine REMILLON – Marc BLETEAU – Marie BAUD – Marylène DAIGUEMORTE – Serge JACQUEMOUD - Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Esther VACHOUX – Marjorie BOISIER – DUVERNEY – Sylvia DUSONCHET

Absents excusés: Mr; Vincent MOREAU (pouvoir à Mme Marylène Daignemorte) – Mme Jannick GRANIER (pouvoir à M. Marc Bléteau) - Absents: Mrs Pierre MORETII - Jean-Noël CARTIER. Mme Sandrine GUIGONNAT.

Ordre du Jour: Arrêt du projet du Plan Local

d’Urbanisme et bilan de la concertation :

Le conseil municipal écoute Monsieur DEVOUASSOUX, juriste travaillant avec Madame CONORD-CARDE, architecte urbaniste, qui présente une synthèse de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme avec projection power point. Il informe l’assemblée des modalités selon lesquelles la concertation s’est effectuée tout au long de la procédure d’élaboration. Lors de cette concertation, l’équipe municipale n’a pas reçu d’opposition au projet.

Suite à la présentation du dossier sur lequel le conseil municipal est amené à délibérer pour « arrêter » le projet du P.L.U., Madame Le Maire ouvre le débat, en demandant à chaque conseiller municipal de s’exprimer. Chacun se déclarant satisfait des explications, pas de commentaire particulier.

Madame Le Maire soumet donc ce projet au vote du Conseil municipal ; qui ce dernier a voté l’arrêt du P.L.U. à l’unanimité.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Le secrétaire de séance: Marylène DAIGUEMORTE

Maire: Régine REMILLON

POUR INFORMATION

Suite à l’avis favorable émis par le conseil départemental de l’Éducation Nationale, l’organisation de la semaine scolaire se déroulera sur 8 demi-journées (4 jours) à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, selon les jours et horaires suivants :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

8 h 15 - 11 h 45

13 h 30 - 16 h 00

OCTOBRE ROSE



Octobre Rose : 3^e course colorée

Après le succès des précédentes éditions, la commune réitère cet événement : la 3^e course colorée « Arbu Color » aura lieu le samedi 6 octobre dès 10 h. Nous comptons sur votre présence et votre participation à cette course, dont les bénéfices seront intégralement reversés au Comité Féminin de Dépistage du Cancer du Sein.

Au programme : de la musique, de la bonne humeur, des lancers de couleur et un parcours de 5 km à travers les paysages vallonnés d'Arbusigny.

Durant toute cette journée, il sera organisé de la zumba, des stands de jeux pour enfants et des maquillages.

Rafraîchissements et petite restauration sur place.

Tout le programme détaillé et les informations pour les inscriptions seront disponibles en juillet sur le site internet de la commune d'Arbusigny.

La veille de la course, le vendredi 5 octobre, une soirée débat sera organisée autour d'Octobre rose en présence des professionnels du monde médical.

Recrutement de bénévoles

Pour assurer l'encadrement de notre course colorée, nous avons de nombreux bénévoles!!

Vu le nombre de participants, l'organisation de cet événement nécessite près de 100 bénévoles!!

Alors rejoignez-nous !!

Nous avons besoin de vous !





LES ASS MAT' D'ARBU

En ce début d'année nous avons le plaisir d'accueillir Sandra, une nouvelle assistante maternelle agréée sur la commune, et ses petits.

Février: Au programme, création de masques pour le carnaval, à l'aide d'assiettes en cartons, de peinture, de papier crépon et de plumes. On débute par la peinture pour qu'elle ait le temps de sécher. Durant le séchage, les enfants profitent d'un éveil musical avec manipulation des divers instruments.

Puis, on retourne à notre atelier manuel. Avec le papier crépon, ils essaient de faire des boulettes et puis les collent sur le haut du masque, puis on ajoute quelques plumes sur le dessus.

Joli résultat, les loulous se sont bien impliqués et pris beaucoup de plaisir...



Mars: En vue du printemps, nous avons proposé aux enfants de peindre des petits pots de fleurs pour ensuite y planter des narcisses. Puis, ils ont également pu s'exprimer en peignant sur des feuilles cartonnées et en y collant des playmaïs. Après tous ces efforts, rien de mieux qu'un moment de folie et de jeux, alors nous leur avons apporté une piscine à balles et cela s'est terminé par une grande "bataille" de balles. Ce fut une belle partie de rigolade...



Avril: Le printemps et le soleil sont à l'honneur. Du coup, nous décidons d'organiser une sortie. Au programme, grande promenade, entre chemins et champs. Nous avons rencontré des chevaux, des flaques d'eau, des branches, des oiseaux, des cailloux... En fin de matinée, il nous reste encore un peu de temps pour profiter de la place de jeux de la commune.



Nous vous rappelons que notre association est ouverte à toutes les ass. mat. résidant sur la commune qui souhaiteraient en faire partie. Vous pouvez venir nous rencontrer, dans la salle des associations, lors des prochains regroupements qui seront le 8 et 22 juin, le 6 juillet et le 21 septembre pour la reprise.

Les futurs parents qui veulent nous contacter peuvent le faire via Facebook: ASS MAT d'ARBU. ou aux téléphones suivants:

VALLVERDU Céline: Présidente 04 50 85 03 09 - CHERNOV Tatiana: Trésorière 04 50 94 40 68

SUATTON Gaëlle: Secrétaire 06 50 35 95 10 - SAXOUD Sylvie: 06 73 92 71 74 - VERDON Sandra: 06 07 54 40 74

Des places se libéreront cet été, suite à l'entrée en maternelle de "nos grands", et nous débutons nos recherches, alors ne tardez pas et n'hésitez pas à nous contacter.



ÉVOLUTION

ÉVOLUTION c'est aussi du trekking! En France mais aussi à l'étranger.

Rendez-vous fixé, bagages et matériel prêts, avec un groupe de 18 personnes motivées d'horizons divers, venues de Lyon, de Lille, de Suisse et de chez nous à la découverte des « Cinque Terre ». Trekking en étoile, avec un hébergement en hôtel et juste le portage des affaires de la journée, pour un maximum de confort. C'est au matin du samedi 5 mai 2018 que nous partons, direction la côte ligurienne (sud de Gênes en Italie) pour une semaine de trekking à la découverte de cette magnifique région.

Située à seulement à 400 kilomètres de chez nous, environ 05h00 de route, la région se trouve au sud de Gênes en Italie, très propice à la randonnée sur les flancs rocheux qui dominent la mer Méditerranée. La douceur du climat en avant et arrière-saison sont à privilégier afin d'éviter les fortes chaleurs estivales et surtout la foule de touristes venue du monde entier découvrir ses paysages de carte postale. Entouré de vigne en terrasse de chêne-liège et d'une flore variée, avec vue sur la mer, ce trekking a comme un goût de vacances. Nous ne ratons pas une occasion à chaque fin de journée de marche pour goûter aux plaisirs de la baignade et des bonnes glaces!

Une grosse organisation cette année, avec deux initiateurs Lisa et Simeone (Cadres Fédéraux) qui ont guidé et accompagné du début à la fin nos adhérents sur les sentiers qui sillonnent le territoire des Cinque Terre (les Cinque Terre ont été admises au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1997).

Cinque Terre, comme cinq villages; Monterosso al Mare, Vernazza, Corniglia, Manarola et Riomaggiore, composent cette terre, où les locaux ont dû s'habituer à ses fortes pentes. Des routes ont complété le réseau pour se déplacer et le bateau nous donne la possibilité d'avoir une vue de la mer sur ce magnifique territoire. Ce n'est pas tout, car l'on débute le trekking à la porte d'entrée des Cinque Terre à Levanto et une variante nous permet de finir à Porto Vénère (port de Vénus), en bout de péninsule avec les îles de Palmaria, Tino et Tinetto en vue.

Nous en profiterons pour découvrir aussi le parc de Portofino, ou nulle route, seulement à pied ou en bateau nous permettra de visiter l'abbaye de Santa Fruttuoso. Niché au fond d'une crique où se trouve sous l'eau le Christ des abysses... l'arrivée à Portofino, port VIP de la côte où de superbes bateaux font escale, apparaît sous nos yeux.

Si vous hésitez à franchir le pas, à vous lancer dans l'aventure sachez que de nombreux professionnels comme les guides ou accompagnateurs peuvent vous accompagner, n'hésitez pas à les contacter! Ou alors avec des associations qui comptent parmi leurs membres des personnes qualifiées et passionnées, comme la nôtre!

Arvi.



Le groupe avec vue sur le village de Corniglia.



Le groupe avec vue sur le village de Vernazza.

CONTACT Association ÉVOLUTION

evolution74930@gmail.com

<https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny>

<https://www.youtube.com/channel/UCkezKZgo7yGIRxy58ai-7rw>

APE

L'ARBU news

Soirée dansante
costumée
- 3 mars -

Vide-greniers
- 8 avril -

Fleurs et plantons
- 12 mai -

Fête de l'école
- 30 juin -

Merci Liliana pour la création de notre nouveau logo



Ce n'est qu'un au revoir Gaëtan...

Gaëtan a intégré notre équipe cette année mais il a déménagé vers une contrée lointaine récemment.
Nous te souhaitons beaucoup de bonheur pour la suite avec ta petite famille...

Etrange rassemblement dans la salle des fêtes ...

Dans la soirée du 18 mars, un étrange rassemblement a eu lieu à Arbusigny.
Les mimes Marceau sont venus festoyer avec les minions et scoubidoues, les moines bouddhistes avec les vampires...

C'est autour d'un excellent repas préparé avec soin par le traiteur Etourneau que 350 personnes se sont réunies, puis ont dansé sur des rythmes endiablés grâce à nos DJ.



Quelle ambiance fabuleuse et quelle chance nous avons d'avoir cette magnifique salle des fêtes à notre disposition !!

Le vide-greniers n'est pas resté vide bien longtemps...

Encore une fois cette année notre vide-greniers a fait salle comble !!

Les arbusigniennes et arbusigniens ont pu ainsi vendre leurs objets mais également des personnes en provenance d'autres villes et villages ont pu eux aussi y participer. Pour le plus grand bonheur de tous !



Excellente année pour la vente de fleurs et plantons... Vous avez été très nombreux à commander et venir acheter sur place.

Un grand merci aux établissements Gros pour leur collaboration ! Et rendez-vous pour la vente de chrysanthèmes le 27 octobre !

Et ce n'est pas fini...

Cette année, la traditionnelle fête de l'école va subir quelques modifications.
Nous allons en effet organiser un loto pour les enfants, puis une boum et un goûter géant.

Notre buvette ainsi que le snack resteront ouverts toute la journée.

Préparez-vous les enfants,
la SUPER JOURNEE arrive bientôt !!!
Rendez-vous le 30 juin de 10 h à 17 h



FOYER: CINÉ PLEIN AIR

ARBUSIGNY
CINE PLEIN AIR

« POUR TOI, JE POURRAIS GRAVIR L'EVEREST ! »

AHMED SYLLA ALICE BELAIDI
L'ASCENSION

Mardi
3 juillet
2018

Forum des activités
du Foyer Rural

A partir de 19h : REPAS (Diots/patates/tomme blanche/tiramisu mangue-passion)

Tarif : 11 €, sur réservation uniquement

Cartes en vente :

Arbusigny : Arbu'Services, l'épicerie

La Muraz : Aux délices du fournil

Tous renseignements au 04 50 94 56 77 et sur notre site



Vers 22h : FILM GRATUIT en Plein Air (dans la salle des fêtes en cas de pluie)

www.foyer-arbusigny.fr



LE TÊTARD TÊTU



Dans le sillage... Du Têtard Têtû

Des « promenades hors du temps », avec la fée Élaera et les équipages de Traits en Savoie, le 8 avril 2018.



... Et de son public!

Des contes au Chalet avec Corinne Bouvet de Maisonneuve, le 10 mars 2018.





LE TÉTARD TÊTU



Dans le sillage... Du Tétard Têtù

Des expositions à Arbu Services...



Noré Kaku, illustratrice de manga « La rose et le dragon », en octobre 2017.

Un florilège des artistes, exposant en avant-première du Festival « Entre Arts et Lettres », Ici une calligraphie de Sylvie Lacroix, en mai 2018.



Éric Barralon, photographe animalier, en janvier 2018.

La curiosité est un joli défaut!

Un concert de la Saint Valentin avec Samantha, le 10 février 2018.



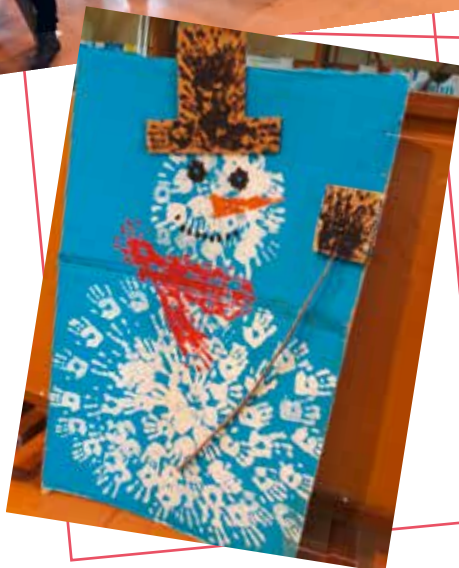


LOU P'TIOU GOLUS

Le dimanche 4 février dernier, nous avons eu le plaisir de partager le premier brunch de Lou P'tiou Golus.



L'imagination et la créativité de vous tous n'ont pas manqué de nous ravir au vu de la sympathie dégagée par ces bonhommes de neige. Nous remercions l'association ASSMAT' ARBU, les enfants et les accompagnateurs des TAP qui ont égayé cette journée que nous nous réjouissons de renouveler l'année prochaine.



Sans oublier que les précieux bénéfices du brunch comme les ventes des lasagnes que l'association a pu proposer servent au bon fonctionnement de la cantine et de la garderie (salaires des employées, achats de matériels: portables, ordinateur, etc).

ZIKYLIA



**Le dimanche 9 septembre à 18 h à la salle des associations
Walter Sextant (Toulouse)@Jazz aux Sommets**

Ce sextet toulousain né en 2014 a rapidement fait du chemin et remporté plusieurs prix :

- Grand Prix du Jury tremplin Tonnerre de jazz 2018
- Prix des internautes Sud ouest 2018
- Prix de la meilleure composition tremplin Avignon Jazz Festival 2017
- Prix du public tremplin Avignon Jazz Festival 2017
- Lauréat Jazz à Oloron 2014
- Finaliste Golden jazz Trophy 2017
- Finaliste tremplin Caval'air jazz festival 2017.

Leur musique entre le jazz et le rock progressif, nous raconte de belles histoires.

Ils présenteront leur album Sarajevo.

« Des qualités narratives, notamment dans la suite Sarajevo, bien orchestrées sur une musique évoquant les orchestres cuivres-rythmique rock/r'n'b du catalogue Columbia à la fin des années 60 (Chicago Transit Authority, Blood, Sweat & Tears, Flock) et cette scène anglaise où l'on passait à la même époque constamment du rock au jazz plus un sax alto Reno Silva Couto très charismatique. » Franck Bergerot/Jazz Magazine

« D'emblée séduisant par le son d'ensemble qu'il dégage, une référence au rock des années soixante-dix. » Sophie Chambon/Citizen Jazz

Pour en savoir plus sur eux : <http://waltersextant.com>

Entrée 11 € - Adhésion valable 12 mois 8 €

Pour en savoir plus sur l'association Arbusignienne Zikylia voir zikylia.com

LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Participez à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes !

Vous avez été personnellement contacté il y a 2 ans ou vous souhaitez juste en savoir plus sur les plantes invasives, la municipalité et Mickael Tissot vous convient à une réunion à la salle des associations le mercredi 27 juin de 19h30 à 21 h afin de faire le point et de continuer les actions.

Une photo d'un botaniste en pleine Jungle exotique sur le plateau des bornes (Impatiente de l'Himalaya) :



- Apprenez à les reconnaître
- Informez-vous des dangers qu'elles représentent pour votre environnement et votre santé
- Consultez les outils existants pour vous aider à contrôler ces espèces
- Signalez leur présence et vérifiez votre détermination en envoyant une photo à mickael.tissot74@gmail.com ou en postant au 456 chemin du péryl 74930 ARBUSIGNY

Mickael Tissot

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Jeudi 7 juin la classe horticole de Bonne est venue fleurir Arbusigny accompagné de leur professeur monsieur Buchaud Jean-Claude.

Maryse Michalak



LE PATRIMOINE



En cette fin d'avril, Arbusigny a fait découvrir son patrimoine!

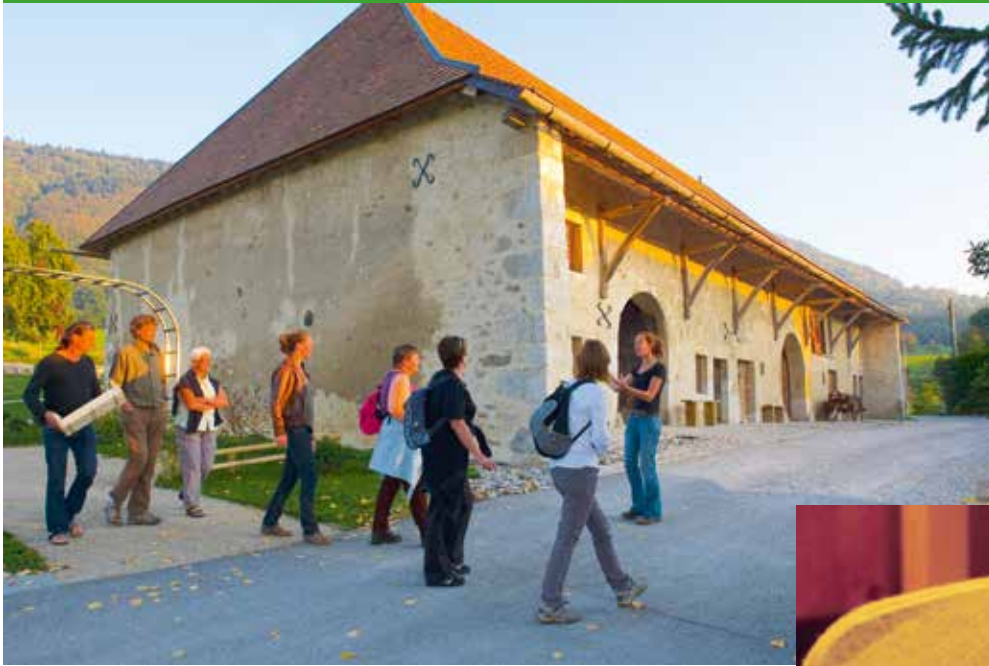
L'attrait des sous-bois, arpenter les sentiers, constater l'éveil de la végétation permet d'appréhender et de mieux respecter Dame nature.

C'était lors de la 9^e édition de la randonnée « Saveurs et paysages » organisée par le conseil municipal de Reignier et ses associations. Elle a révélé sa superbe, près de 1 000 randonneurs! Quel succès pour cette incontournable animation annuelle. Un parcours de 14 kilomètres, en solo, en groupes ou en familles, par une forte chaleur, ils ont découvert une partie du Plateau des Bornes. Parti de l'école d'Esery, le circuit chemine par le bois d'Yvre avant de traverser les hameaux du Sauty, Perravex, le col du Parc à 900 m d'altitude, la descente qui a amené à la visite du four à pain où il y avait une certaine attente pour y pénétrer! puis, la longue chenille des randonneurs se dirigeait vers Besace, Le Mont pour atteindre le final à La Muraz. Côté opinions elles étaient largement positives, instructives par la rencontre avec les professionnels de l'agriculture, Anim'Nature et notre local Mickaël Tissot, les lieutenants de louveterie, l'Abeille du Salève, les Amis des sentiers... Parlons aussi de la découverte des saveurs du terroir grâce à la participation d'une dizaine de fournisseurs dont La Fruitière des Bornes.

André Girard



LA MAISON DU SALÈVE



La Maison du Salève s'est établie dans une ferme du XVIII^e siècle, ancienne grange de la chartreuse de Pomier toute proche. Laissez-vous séduire par ce site champêtre et caractéristique de l'architecture rurale du Genevois.

Entrez, visitez...

Les expositions

Paysages Sonores - Exposition temporaire jusqu'au 30 mai 2019

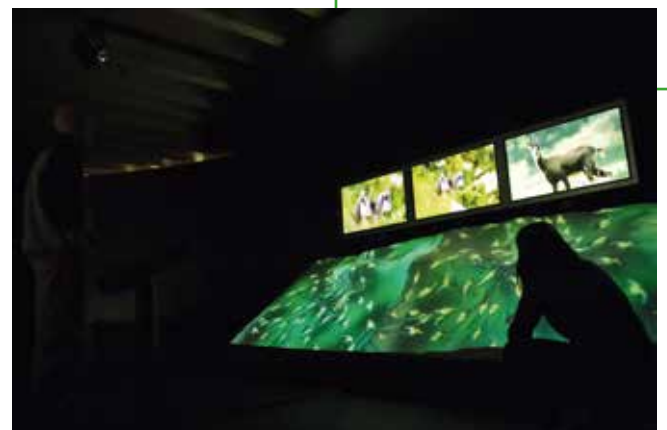
Munis de smartphones, découvrez les différentes façons de communiquer des animaux et faites l'expérience en famille d'écouter les sonorités naturelles qui nous entourent. Une exposition immersive qui vous plongera dans l'univers sonore de la nature. 2 € par pers. Gratuit - de 6 ans.

Le Salève, une montagne et des hommes - Exposition permanente

On s'y promène le dimanche, mais connaît-on l'histoire de cette montagne étonnante? La proximité de Genève, la curiosité des sportifs et des scientifiques l'ont transformée en montagne laboratoire, terrain de découverte des sciences de la nature et des sports de montagne. 6 € par pers. 3 € (de 6 à 18 ans), Gratuit - de 6 ans.

Les animations

La nature fête la musique, la symphonie des oiseaux, rallye nature... La Maison du Salève propose de nombreuses animations tout au long de l'année! En famille ou entre amis, laissez-vous guider par nos animateurs afin d'en apprendre plus sur la nature de façon ludique. Retrouvez le programme printemps été 2018 sur www.maisondusaleve.com.



DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018).

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

MES DÉMARCHES à portée de clic !

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU pour mes démarches

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

MES DÉMARCHES à portée de clic !

ENQUÊTE CONSOMMATION

15 mai
› 1^{er} sept.
2018

ENQUÊTE consommation



www.grand-geneve.org/conso

Aidez les collectivités à développer une offre commerciale mieux adaptée à vos besoins !



Enquête transfrontalière: Votre consommation, notre préoccupation !

Le Pôle métropolitain du Genevois français et le canton de Genève organisent une enquête transfrontalière: ProxiConso. L'objectif? Recueillir vos habitudes de consommation au quotidien afin de permettre aux collectivités de développer une offre commerciale adaptée à vos attentes. Pour participer, répondez au questionnaire en ligne: quelques minutes suffisent. Confidentielles et anonymes, vos réponses sont collectées par un prestataire agréé par la CNIL. Votre participation est précieuse, connectez-vous!

Enquête en ligne: www.grand-geneve.org/conso

Jusqu'au 1^{er} septembre. Renseignements: Charlotte le Gouic au +33 (0)4 80 74 00 02

LinkedIn

Aidez les collectivités du Grand Genève à développer une offre commerciale pertinente, en participant à l'enquête transfrontalière ProxiConso! Quelques minutes suffisent pour répondre au questionnaire sur vos habitudes de consommation. Réponses anonymes et données confidentielles.

Accédez à l'enquête: www.grand-geneve.org/conso

Facebook

Vous rêvez d'une offre commerciale qui réponde vraiment à vos besoins? Participez à l'enquête transfrontalière ProxiConso, menée par le Pôle Métropolitain du Genevois français et le canton de Genève. Quelques minutes suffisent pour répondre au questionnaire sur vos habitudes de consommation et ainsi aider les collectivités à développer une offre commerciale adaptée à vos attentes. Réponses anonymes et données confidentielles.

Accédez: www.grand-geneve.org/conso

DÉMARCHAGE AGRESSIF

Démarchage agressif auprès des établissements recevant du public (ERP)

Le service Habitat de la Direction Départementale des Territoires (DDT) tient à alerter sur un démarchage agressif pratiqué à l'encontre des établissements recevant du public (ERP).

Voici leur message:

ERP - Attention au démarchage agressif et menaçant par téléphone, courrier ou courriel.

De nombreux établissements recevant du public (ERP) (commerces, professions libérales...) haut-savoyards ont été démarchés par des sociétés se recommandant parfois abusivement de la préfecture de la Haute-Savoie ou se présentant comme prestataire incontournable pour réaliser un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) ou un registre public d'accessibilité. Ces démarchages ont lieu par téléphone, courrier ou courriel.

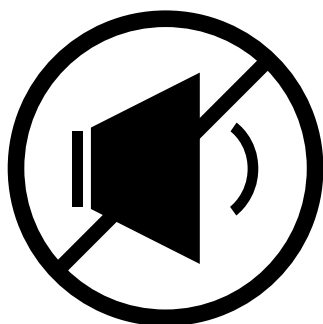
En effet, la réglementation en vigueur depuis 2015 prévoit que les ERP non accessibles aux personnes handicapées doivent déposer un Ad'AP par lequel ils s'engagent à mettre en conformité moyennant des travaux dans un délai donné. Par ailleurs, tous les ERP, depuis un récent décret de 2017, doivent mettre à disposition du public un registre d'accessibilité.

Avant tout engagement vis-à-vis d'un prestataire (surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone), vous pouvez prendre contact avec le correspondant accessibilité de la direction départementale des territoires (DDT) au 04 50 33 77 21. Il peut ainsi vous conseiller sur les démarches à mettre en œuvre. L'État ne recommande aucune société.

Si vous êtes démarché abusivement pour le compte de l'État, nous vous invitons à relever les coordonnées de la société démarcheuse et à adresser un courrier, accompagné de toute preuve, à la direction départementale de la protection de la population (DDPP) - 9 rue Blaise Pascal - BP82 - Seynod 74603 Annecy cedex.



LUTTE CONTRE LE BRUIT



Arrêté Préfectoral en date du 9 novembre 2001

Propriétés privées

Article 4: les travaux notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que:

Tondeuses à gazons, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, (liste non exhaustive)

ne peuvent être effectués UNIQUEMENT:

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

RECENSEMENT



**RECRUTEMENT : AGENTS RECENSEURS
APPEL à CANDIDATURES**

Pour sa campagne du recensement de la population en 2019 (17 janvier au 16 février)

La Commune d'ARBUSIGNY recrute :

2 agents recenseurs pour la période : début janvier à fin février 2019.

MISSIONS:

- Formation obligatoire de 2 demi-journées début janvier 2019
- Tournée de repérage sera à effectuer entre les 2 demi-journées de formation
- Collecte des informations auprès des administrés.

CONDITIONS REQUISES:

- Méthodique et organisé
- Disponible (y compris le soir et le samedi)
- Discrétion
- Aimer le contact
- Véhicule personnel.

Merci d'adresser un CV et une lettre manuscrite à la mairie d'Arbusigny, 83 impasse de l'Église 74930 ARBUSIGNY (pour tout renseignement n° 04 50 94 50 01)

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Le prélèvement à la source



L'arrivée du prélèvement à la source au 1er janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019. Maryvonne LE BRIGNONEN, directeur du projet « prélèvement à la source » à la direction générale des Finances publiques revient sur ce changement.

Quels sont les principes du prélèvement à la source ?

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

Le prélèvement à la source entre en vigueur pour le 1er janvier 2019. Comment les contribuables prendront-ils connaissance de leur taux personnalisé en 2018 ?

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la faculté « d'adapter le prélèvement à la source » ?

Sans démarche de la part des contribuables, l'administration fiscale transmet automatiquement le taux personnalisé du foyer aux organismes collecteurs et des acomptes sont prélevés mensuellement sur leur compte bancaire pour les revenus perçus directement.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options.

Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur(s) employeur(s). Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Ce taux est défini dans la grille de taux fixée par la loi de finances et est similaire à celui applicable à un célibataire sans personne à charge.

Dans la très grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les sur-prélèvements éventuels seront remboursés l'année suivante par l'ad-

ministration fiscale. Si le choix de cette option entraîne un prélèvement moins important que celui qui aurait dû être payé avec le taux personnalisé, le contribuable devra régler chaque mois le complément directement à l'administration fiscale.

Ceux qui perçoivent des revenus sans intermédiaire peuvent choisir de payer leurs acomptes sur un rythme trimestriel et non mensuel.

Quelles sont les conséquences pour les personnes non imposables ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables⁽¹⁾. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus.

⁽¹⁾ Sauf si cette non-imposition a pour unique origine l'imputation de réductions et crédits d'impôt et que leur revenu fiscal de référence par part est supérieur ou égal à 25 000 euros.

Le prélèvement à la source met-il fin au dépôt de la déclaration de revenus ?

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement. Elle permettra pour chaque foyer fiscal, de déterminer son taux de prélèvement personnalisé et de faire le bilan de l'ensemble de ses revenus et de ses dépenses ouvrant droit à des réductions ou crédits d'impôt. Par exemple, la déclaration des revenus 2017 servira de base au calcul du taux personnalisé appliqué aux revenus en 2019.

Qu'advient-il des revenus perçus 2018 ?

Le principe est le suivant :

l'impôt normalement dû au titre des revenus courants entrant dans le périmètre de la réforme perçus en 2018 sera annulé ;

les revenus exceptionnels par nature et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés (ex : prestation de retraite servie sous forme de capital, indemnité de rupture de contrat de travail, etc.).

Le bénéfice des dépenses faites en 2018, ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est-il conservé ?

Oui, le bénéfice des dépenses ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. Dans le cas général, l'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables par l'administration à l'été 2019.

Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile), recevront un acompte de 30 % au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

ESPACE AQUALUDIQUE DU FORON

les Foron
espace aqualudique

mai -
octobre
2018

du 2 mai au 19 octobre 2018

142 rue des Marmotaines - 74800 La Roche-sur-Foron
Tel. 04 50 97 72 00 - www.ccpaysrochois.fr

Tarifs

	Enfant	Adulte
Entree simple	3,20 €	4,80 €
10 + 2 entrees	32,00 €	48,00 €
Abonnement mensuel	38,00 €	55,00 €
Abonnement saison	65,00 €	100,00 €
Abonnement club	33,00 €	47,00 €
Caution abonnement	5,00 €	5,00 €
Derniere heure	1,50 €	2,30 €
Colonie	1,00 €	1,50 €

Enfants de - de 3 ans : entree gratuite

Les entrees non utilisees ne seront pas reportees.

⁽¹⁾ Sauf jours feries

⁽²⁾ Une caution de 5€ est a ajouter lors de la creation de la carte magnetique



DÉCOUVREZ l'espace aqualudique des Foron ! Ouvert du 2 mai au 19 octobre 2018

Conçu pour répondre à un besoin d'apprentissage fort, l'espace aqualudique des Foron accueille les scolaires des communes du Pays Rochois, d'Arbusigny, de Pers-Jussy, de Reignier et de Scientrier. L'équipement s'adresse aussi à toutes les familles qui souhaitent profiter d'un moment de détente en toute quiétude. Avec plusieurs bassins : découvert (25 m), semi-couvert (20 m), d'apprentissage et pataugeoire, ainsi que son toboggan et son jardin aquatique, l'espace aqualudique des Foron est le lieu idéal pour découvrir le monde aquatique tout en s'amusant.

Profitez des beaux jours pour nager en plein air et admirer la nature arborée ainsi que les montagnes qui entourent les bassins.

Horaires d'ouverture

Évacuation des bassins 20 min avant la fermeture de l'établissement.
Les jours feries sont ouverts comme le dimanche sur toutes les periodes.

1^{RE} PÉRIODE SCOLAIRE

Du mercredi 2 mai au vendredi 6 juillet 2018

Lundi, jeudi	12h - 13h30	-
Mardi, vendredi	12h - 13h30	18h45 - 20h45
Mercredi	12h - 18h	-
Samedi, Dimanche, jours feries	11h - 18h30	-

Le Vendredi 11 mai 2018 sera considere comme un jour ferie pour les horaires d'ouverture.

PERIODE ESTIVALE

Du samedi 7 juillet au mercredi 5 septembre 2018

tous les jours	10h15 a 19h30
Mardi	10h15 a 20h30

2^{DE} PERIODE SCOLAIRE

Du jeudi 6 septembre au vendredi 19 octobre 2018

Lundi, jeudi	12h - 13h30	-
Mardi, vendredi	12h - 13h30	18h45 - 20h45
Mercredi, samedi	12h - 17h	-
Dimanche 9 septembre	10h15 - 17h30	-
Dimanches 16, 23 et 30 septembre + 07 et 14 octobre	9h - 13h	-

DERNIERE HEURE :

Une reduction a la derniere heure d'ouverture ou de 12h a 13h30 est appliquee :

MANIFESTATIONS :

Le samedi 16 juin 2018	Challenge Laurent Misiurny	fermeture de la piscine a 14 h
Le dimanche 12 août 2018	Championnats Departementaux	fermeture de la piscine toute la journee

PROXIMITI

Proxim iTi à l'heure de la billettique dans les transports scolaires:

Après une année concluante de tests sur une quinzaine de circuits, Proxim iTi équipera la totalité de ses services de transport scolaire d'une billettique sans contact pour la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

L'objectif est de simplifier et moderniser l'utilisation des transports scolaires.

Les évolutions seront significatives à plusieurs titres :

- un simple badgeage de la carte à la montée dans le car permettra de s'assurer de la validité du titre,
- la carte sera valable durant toute la scolarité de l'élève,
- le flashcode présent sur la carte permet de consulter en temps réel l'horaire du car via un smartphone.



Transports scolaires



Inscription sur le site internet

www.proximiti.fr

Du 1^{er} mai au 30 juin !

Inscription à effectuer même en cas d'attente d'orientation ou de décision.
Toute inscription après le 30 juin se verra appliquer une pénalité de 60€ par famille.



le réseau qui rapproche

Proxim iTi

56, place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE

Du lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h

Tél. : 04 50 25 63 24 contact@proximiti.fr

Transports scolaires 2018-2019

Inscription en ligne sur

www.proximiti.fr

du 1er mai au 30 juin

- Les inscriptions sont à effectuer même en cas d'attente d'orientation ou de décision.
- Garde alternée et besoin de 2 transports : chaque parent fait une inscription en ligne.
- **Toute inscription après le 30 juin se verra appliquer une pénalité de 60€ par famille.**
- Les tarifs : 1er enfant 100€ / 2ème enfant 80€ / 3ème enfant : 50€
- Les horaires et les arrêts sont consultables sur www.proximiti.fr

1. Créez votre espace personnel

Pas encore inscrit ? Rendez-vous sur www.proximiti.fr pour créer votre compte personnel.

Déjà inscrit ? Utilisez vos identifiants de l'année dernière ou cliquez sur *identifiants oubliés*.

2. Proxim iTi étudie votre demande

Proxim iTi valide votre inscription par email.

3. Effectuez le paiement

Après validation de votre inscription, vous pourrez payer en ligne ou par chèque.

4. Réception de la carte de transport scolaire

La carte de transport sera envoyée à votre domicile courant août.

Si vous possédez une carte « sans contact », elle sera rechargée pour la rentrée 2018-2019.



La sécurité des transports scolaires, nous sommes tous concernés !

Avec l'appui de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public), Proxim iTi vous rappelle les comportements à adopter aux abords des transports scolaires avec une préoccupation majeure : la sécurité de tous !

Automobilistes,

- **Ralentissez** aux abords des arrêts et arrêtez-vous lorsque le car dépose ou prend des voyageurs (art. R413.17 du code de la route).
- **Anticipez** sur le comportement imprévisible d'enfants sur les points d'arrêt, adaptez votre vitesse.



Parents,

- **Vous êtes responsables** de votre enfant du départ du domicile jusqu'au point d'arrêt.
- Pour être visible au bord de la chaussée, votre enfant doit porter des vêtements clairs ou des équipements réfléchissants.
- Si votre enfant fréquente une **classe maternelle**, vous devez **obligatoirement l'accompagner** jusqu'à la porte du véhicule, et l'attendre au retour.
- Attendez votre enfant **du bon côté** de la chaussée (votre enfant ne doit pas traverser).
- **Devant l'école**, ne stationnez pas en double file ou sur un emplacement réservé aux cars. Ne bloquez pas la circulation.

Elèves,

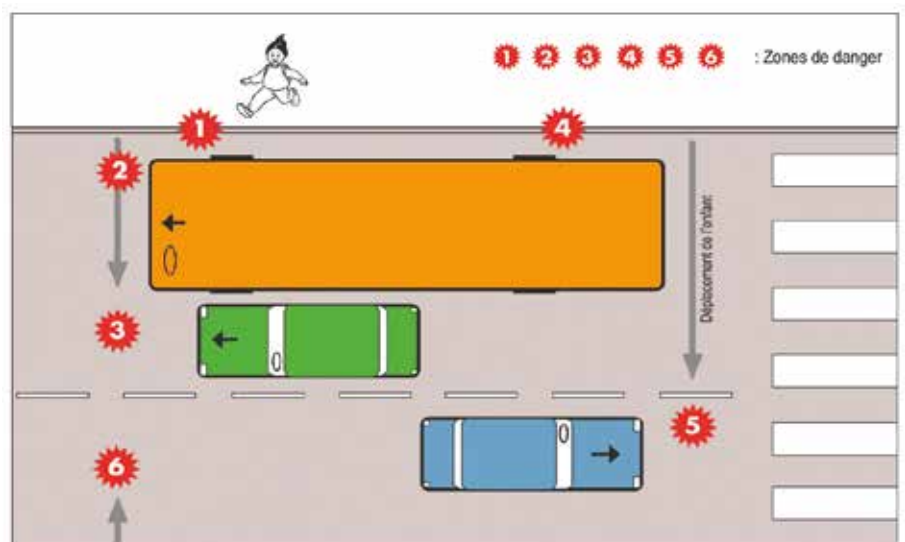
- **Je marche** calmement sur le trottoir ou sur la gauche de la chaussée face aux véhicules, je porte des vêtements clairs et des éléments réfléchissants.
- **J'attends** en retrait sur le trottoir, sans chahuter.
- **Je m'approche** quand le car est arrêté.
- **Je monte** sans bousculade le cartable à la main, je montre ma carte de transport en disant bonjour au conducteur.
- **Je reste assis durant le trajet** : je range mon sac sous le siège, j'attache ma ceinture de sécurité, je ne touche pas aux issues de secours, je ne me lève pas avant l'arrêt complet du car.
- **Je descends calmement**, je ne passe ni devant ni derrière le car, j'attends le départ du car pour traverser.
- **Je respecte** les aménagements du point d'arrêt, le conducteur, les passagers et le matériel.

Les 6 zones de danger autour du car

Aux points d'arrêt, les accidents sont les plus graves.

Sensibilisez vos enfants à ces zones de danger !

Source





Au pays du Reblochon...

Le plateau des Bornes offre un environnement attrayant et un cadre de vie remarquable. C'est aussi un espace de travail pour les agriculteurs du territoire. Prenons tous des précautions pour bien vivre ensemble!

Les prairies et les alpages constituent un espace de travail vital pour les fermes. Revenir sur certaines pratiques agricoles, parfois mal comprises, et certaines précautions à prendre lors des activités de loisir permet d'assurer un bien vivre ensemble sur notre beau territoire.

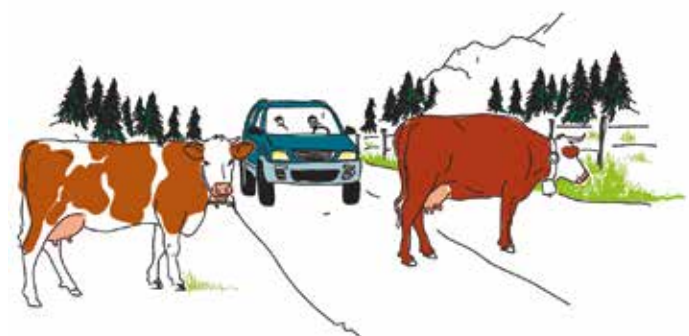
Ainsi, les producteurs travaillent parfois la nuit ou le week-end, notamment pour récolter les foin ou fertiliser leurs prairies. Rappelons que la quantité et la qualité de l'herbe sont cruciales pour la bonne santé du troupeau et la production d'un lait cru de qualité. **Il faut faucher l'herbe au bon stade et la faire sécher le plus vite possible.** La météo dicte les moments propices, expliquant ainsi ces horaires de travail parfois inhabituels.



Tout comme la fenaison, la fertilisation des prairies nécessite un temps clément. Parfois mal perçue, cette pratique **est néanmoins indispensable pour assurer une bonne croissance de l'herbe!** La fertilisation, composée essentiellement des fumures organiques issues des fermes (déjections des vaches), est limitée en quantité.

Par ailleurs, à la belle saison, vous avez peut-être été ralenti en voiture par le passage d'un troupeau de vaches se déplaçant d'un pré à l'autre ou vers l'étable... **En AOP Reblochon, les vaches doivent obligatoirement être traites deux fois par jour, matin et après-midi.** Ces exigences dictent les horaires de passages.

Le morcellement des parcelles oblige les producteurs à emprunter les routes pour déplacer leur troupeau!



De manière générale, les espaces ruraux du plateau des Bornes offrent un terrain de jeu attrayant pour qui aime marcher, pratiquer du vélo,... Quelques points d'attention sont nécessaires pour respecter l'outil de travail des agriculteurs.

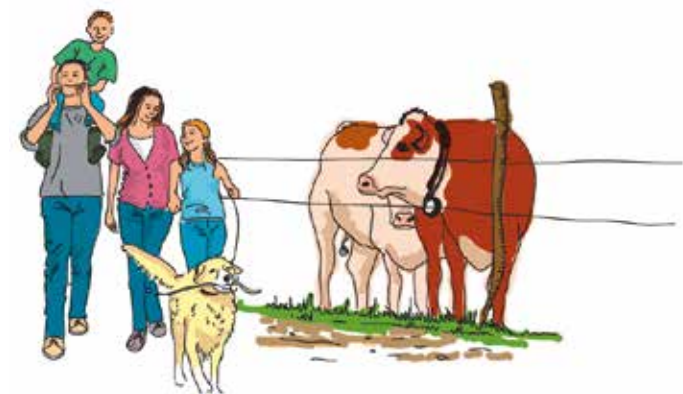


Le respect des propriétés privées - comme les prairies, même si elles ne sont pas clôturées -, en restant sur les chemins, est une précaution essentielle!

Le piétinement de l'herbe, la création d'ornièrre dans les prés nuisent à la quantité et la qualité des fourrages, aliments indispensables aux vaches.

De la même façon, les déchets laissés dans ces espaces peuvent endommager le matériel, ou pire, peuvent être ingérés par une vache et mettre sa santé en péril.

En AOP Reblochon, les vaches pâturent dans les prairies au minimum 150 jours par an. Ces placides ruminants aiment paître tranquillement en toute sécurité... Les animaux (chiens, chevaux...) des promeneurs doivent donc être contenus pour éviter d'effrayer les bovins!



La diversité des activités présentes dans notre territoire créé sa richesse et sa dynamique. Elle représente également une complexité dans leur cohabitation. Il revient à tous de prendre quelques précautions pour bien vivre ensemble!

Plus d'informations sur la filière Reblochon et le produit sur www.reblochon.fr!

Mairie d'Arbusigny

Site de la commune : www.arbusigny.fr

83, imp. de l'Église - 74930 ARBUSIGNY
 mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 heures
 mercredi : 8 h30 à 11 h30
 le 1^{er} samedi de chaque mois : 9 h à 12 h

Tél. : 04 50 94 50 01 - Télécopie : 04 50 94 59 80
 E-mail : mairie.arbusigny@wanadoo.fr
adjoints.arbusigny@orange.fr

Un collecteur de piles usagées et de bouchons est à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

Associations

A.C.C.A (chasse)

Gilbert SONNERAT - 07 80 05 68 79
www.chasseurdefrance.com

CCAS Mairie

83, imp. de l'Église - Arbusigny
 Marie BAUD - Maire Adjointe

Association des Parents d'Élèves (APE)

Anaïs L'HEUDE - apearbusigny@yahoo.fr
<http://ape.arbusigny.free.fr>

Foyer Rural de Loisirs pour Tous

Luc RODET
 E-mail : infos@foyer-arbusigny.fr
 Site : <http://www.foyer-arbusigny.fr>

La P'tite Toile (cirque)

Tristan PITTARD - 06 79 34 25 28

Les Bornes en VTT

Lionel CLAUSSET - 04 50 25 81 92
president@lesbornesenvtt.org

Lou Ptiou Golus (cantine scolaire)

Présidente Sandra Verdon - 06 07 54 40 74
contact@louptiougolus.fr

Moto Club d'Arbusigny - La Muraz

François MOREL - 06 17 66 57 42

ARBU'Nature Environnement

Nathalie DAIGUEMORTE - 06 19 08 36 95
arbnature@orange.fr

ASS MAT D'ARBU

Céline VALLVERDU - 04 50 85 03 09

Association « ORCELACA »

Centre équestre La Caracole
 71, ch de la Bunaz - 74930 Arbusigny
orcelaca@outlook.com - 04 50 44 85 81
 Tanguy SALER - 06 34 50 74 92

Association culturelle: Les salons

Christine TORRES
www.salonsmusicaux.com

Association culturelle: Zikylya

Christine TORRES
www.facebook.com/zikylya.events
<http://zikylya.com>

Association Évolution

Simeone RUSSO - 07 81 02 53 95
evolution74930@gmail.com
www.evolution.over-blog.com

Vie quotidienne

Bibliothèque municipale

55, route du Col du Parc

Agence Postale Communale

Pers-Jussy - Chef Lieu
 Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
 8 h30 à 12 heures et 14 h30 à 17 h30
 14 heures à 17 heures

Mercredi et samedi : 8 h30 à 12 heures
 04 50 94 41 60

La Poste à Reignier

Reignier - 4, Grande-Rue
 Lundi au vendredi
 8 h30 à 12 heures et

Samedi : 8 h30 à 12 heures
 04 50 43 41 84

Communauté de Communes Arve et Salève

Maison Cécile Bocquet - 160, Grande-Rue - REIGNIER - 04 50 43 46 14

Préfecture

Rue du 30^e régiment d'infanterie - 74000 ANNECY
 Tél. : 04 50 33 60 00 - www.haute-savoie.pref.gouv.fr

Direction départementale des services fiscaux

3, rue Marie Curie - 74100 ANNEMASSE - Tél. : 04 50 43 91 50

Écoles

Maternelle

83, impasse de l'Église
 Tél. : 04 50 94 56 74

Bureau de la Direction

Tél. : 04 50 94 56 82
 Classe Grande Section
 55, route du Col du Parc

Primaire

29, route du Col du Parc

Tél. : 04 50 85 09 68
ce.0740819N@ac-grenoble.fr

Environnement

Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

Maison Cécile Bocquet - 160, Grande-Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY
 Téléphone : 04 50 95 71 63 - Fax : 04 50 43 48 44

Problème sur votre relevé ou consommation : releve@s-rb.fr
 Autres problèmes administratifs : secretariat@s-rb.fr

Dépannages « eau potable » : 06 83 74 42 06 24 heures/24 et 7 J/7 J

Dépannages « assainissement collectif/individuel » : 06 77 04 19 50

*Lors d'une vente, n'oubliez pas de nous transmettre par mail ou par courrier :
 Votre Nom, prénom et n° téléphone, votre nouvelle adresse, commune concernée ainsi
 que l'adresse exacte, Nom et prénom de l'acquéreur et la date à laquelle vous voulez
 que l'on effectue le relevé de compteur.*

Déchèterie Intercommunale des Rocailles

1496, route des Rocailles - 74930 Reignier-Esery - 09 70 21 09 36

Été : avril à septembre - du lundi au samedi (sauf jours fériés)

de 8 h00 à 12 h00 et de 13 h30 à 19 h00

Hiver : octobre à mars - du lundi au samedi (sauf jours fériés)

de 8 h00 à 12 h00 et de 13 h30 à 18 h00

Urgences

Pompier : **18** - Gendarmerie : **17**

Samu : **15**

CHAL Contamines : **04 50 82 20 00**

Pharmacie de garde : **32 37**

Clinique Privée Pays de Savoie -

Annemasse : **08 26 30 00 74**

Centre antipoison - Lyon : **04 72 11 69 11**

ERDF : accueil dépannage

Électricité : **09 726 75 74**

Raccordement Électricité :

0810 144 684

erdf-are-sillonpin@erdfdistribution.fr

ALMA 74 : **04 50 46 80 91**

Maltraitance personnes âgées

Allô enfance maltraitée :

119 ou 08 00 05 41 41

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS SUR NOTRE COMMUNE

JUIN

Mercredi 27
Plantes invasives
(19h30 - salle des associations)

Dimanche 21
Goûter des anciens
(salle des fêtes)

Samedi 27
Vente de chrysanthèmes
(salle des fêtes)

JUILLET

Mardi 3
Cinéma plein air
(salle des fêtes)

Samedi 14
Fête Nationale
(salle des fêtes)

NOVEMBRE

Dimanche 4
Conférence glaciologue

Dimanche 11
Cérémonie Intercommunale
100^e anniversaire

SEPTEMBRE

Mardi 4
Soirée portes ouvertes PLU
(18h30 - 21h30 - salle des fêtes)

Mardi 11
AG cantine garderie
(salle des associations)

Vendredi 14
AG APE
(salle des associations)

Samedi 22
Arbu propre

OCTOBRE

Vendredi 5
Débat octobre rose

Samedi 6
Course colorée

ARBUSIGNY

Salle des Fêtes

Samedi 14 JUILLET 2018

PAËLLA

dès 20 heures

BAL GRATUIT

Orchestre : André MICHOLLET

FEUX D'ARTIFICE

à 23 heures

Réservez vos cartes
avant le 8 juillet
à la Mairie, auprès des Elus
et dans les commerces.

CARTE REPAS : 20 €

